

M. Nystrom: Vu que le montant de la subvention ne sera pas rajusté, j'aimerais demander au ministre s'il envisagerait d'appliquer le programme à l'élevage des veaux ou des autres bovins. Compte-t-il annoncer à la Chambre une enquête approfondie sur l'élevage bovin, comme il nous l'a promis il y a plusieurs semaines ou plusieurs mois?

M. Whelan: Le programme ne sera pas élargi dans l'immédiat, monsieur l'Orateur, mais ce n'est pas impossible. Quant à l'enquête, elle sera bientôt annoncée.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE REFUS D'ADMISSION DE FEMMES DANS LA MUSIQUE DE LA GARDE À PIED DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale. Demanderait-il à son ministre de lever l'interdiction qui empêche les femmes de faire partie de la musique de la garde à pied du Gouverneur général, à Ottawa? Lui ferait-il entendre que cette politique dépassée est un mauvais exemple pour tout le Canada à la veille de l'année internationale de la femme?

Des voix: Bravo!

M. Len Hopkins (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Comme le sait le député, aucun gouvernement canadien n'a fait plus que l'actuel gouvernement pour la promotion du mouvement féministe. Je transmettrai la demande du député au ministre.

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Aucun autre ministère ou service n'a fait plus pour perpétuer la discrimination que vous et votre ministre.

M. l'Orateur: Ne serait-on pas en train de discuter?

* * *

L'AGRICULTURE

L'ACCUSATION D'INCOMPÉTENCE LANCÉE CONTRE LES VÉTÉRINAIRES QUANT À L'INSPECTION DES VIANDES DE BOUCHERIE

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Elle a trait à une déclaration faite en public par un représentant du syndicat des inspecteurs de viande, selon laquelle les vétérinaires chargés de veiller à l'application des règlements de la loi sur les maladies infectieuses et contagieuses ne sont pas qualifiés pour inspecter la viande destinée à la consommation humaine. Le ministre s'engagerait-il à réfu-

Questions orales

ter cette affirmation tout à fait erronée, qui porte atteinte à la réputation internationale dont a toujours joui la direction générale de l'hygiène vétérinaire du ministre de l'Agriculture?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Je pense que le député a répondu lui-même à la question. La réputation de la direction générale n'est plus à faire.

* * *

LES SPORTS

LES OLYMPIADES DE 1976 À MONTRÉAL—LES MESURES DE SÉCURITÉ—LA QUESTION DE L'INVITATION DE SA MAJESTÉ À L'OUVERTURE OFFICIELLE

M. Sean O'Sullivan (Hamilton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au Solliciteur général. Peut-il assurer à la Chambre que des mesures de sécurité adéquates sont prises en vue des Jeux Olympiques de 1976 pour que tous les chefs d'État, tous les chefs de gouvernement et, en fait, tous les visiteurs venant au Canada puissent assister aux Jeux en toute sécurité?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Oui, monsieur l'Orateur.

M. O'Sullivan: Une question supplémentaire au premier ministre suppléant en l'absence du premier ministre. Vu l'assurance donnée par le solliciteur général et comme l'une des règles qui gouvernent la tenue des Jeux Olympiques—la règle 56—stipule que l'inauguration officielle doit avoir lieu en présence du souverain du pays d'accueil, le premier ministre suppléant peut-il nous dire s'il a invité Sa Majesté et, sinon, s'il le fera immédiatement afin de ne pas jouer le jeu des dirigeants du COJO, qui veulent que l'invitation ne soit faite que lorsqu'il sera certain que d'autres engagements empêcheront la reine du Canada d'assister aux Jeux?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Je crois qu'il appartiendra à Sa Majesté de décider si elle pourra y assister et je suis sûr que le député ne voudrait pas que le parlement exprime un autre avis à ce sujet.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'OPPORTUNITÉ D'UN ABAISSEMENT DE L'ÂGE D'ADMISSIBILITÉ DES INDIENS À LA PENSION, EN RAISON DE LEUR MOINDRE MOYENNE DE VIE

M. Cecil Smith (Churchill): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Selon les données statistiques déposées à la Chambre par le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, l'espérance de vie des Indiens du Canada est inférieure de 22 ans à celle de l'ensemble de la population. Étant donné ces renseignements, le ministre songe-t-il à la possibilité d'abaisser l'âge de la pension des Indiens pour tenir compte de la situation?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): La vraie solution consiste, je pense, à mettre tout en œuvre pour améliorer la santé des Indiens.